## MISE EN LIGHTELDE ELFRANGE 23 22 4





## Séance de la Commission Permanente du lundi 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

## Présents :

Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Claude DUCHÉ M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. MOALLIC, M.Gilbert THULEAU,

Absents excusés: Mme Françoise BAUDE, Mme Isabelle CHATEAU,

Date des convocations : 2 avril 2024

Membres en exercice: 8

Membres présents : 6

Nombre de votants : 6

Pour: 6

Contre: 0

Abstention: 0

N° 24-054

OBJET: SECOURS DETTE RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

## LA COMMISSION PERMANENTE DÉCIDE

D'accorder un secours financier, à 1 famille, soit 1 enfant, pour le règlement d'une dette de restauration scolaire et périscolaire, pour l'année 2023, pour un montant global de 256,30€.

La somme sera versée directement à - REGIE RECETTE Cantine - Péri extrascolaires - 4 Allée des Mattes du gua - 17200 ROYAN.

Certifié exécutoire

compte tenu de l'accomplissement

des formalités légales, le 81412024

Certifié conforme

Centre Communal d'Action sogiale de Royan,

le 8/4/2024

Par délégation du Président,

La Directrige du CGA\$

Frédérique SALLES

Fait à ROYAM le 27 mars 2024

Pour le Consell d'Administration

Président du CCAS

de Rd

atrick MAREN

sé de réception en préfecture 261700116-20240327-DEC-24-054-AR de télétransmission : 08/04/2024 de réception préfecture : 08/04/2024